

# Tutoriel DADS/DAS2 2022

Date: 09/01/2022

Auteur : Lucas SKAKNI – Chargé de Mission Conseil 2022-2023

Relecteurs: Aymeric BOCQUET - Responsable Conseil 2021-2022

Florence GLOVER - Attachée de Direction

Diffusion: Juniors, Équipe CNJE







#### **Sommaire**

I. INT	RODUCTION:	3
	ALISATION DE LA DADS :	
1.	ETAPE 1: INSCRIPTION.	4
2.	Etape 2 : Initialisation de la DADS et remplissage du formulaire etablissement	6
3.	Etape 3 : Remplissage du formulaire salarie	16
3.	Etape 4 : Remplissage du formulaire honoraires (DAS2)	27
4.	ETAPE 5 : CONTROLE ET VALIDATION DE LA DECLARATION DADS ET DAS2	32
III. GE	ESTIONS DES PROBLEMES	37
1.	PANNEAU DADSNET NON PRESENT	37
2.	CHEVAUCHEMENT DES PERIODES DE RETRIBUTIONS	40
3.	GESTION DES NUMEROS DE SECURITE SOCIALE	41
4	In probleme inconnil est detecte	42





#### I. Introduction:

La Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) reprend toutes les rétributions et tous les honoraires versés par la Junior durant l'année civile N. Elle est à retourner au 31 janvier N+1 au plus tard. Sa déclaration en ligne permet également d'effectuer celle de la DAS2, dans laquelle doivent être déclarés tous les honoraires supérieurs à 1 200€ versés sur l'année civile, aussi bien aux intervenants de la Junior (1 200€ net) qu'aux prestataires externes (1 200€ TTC) tels que par exemple votre expert-comptable ou votre éventuel organisme certificateur.

Si vous n'avez émis aucun bulletin de versement au cours de l'année 2022, vous devez faire une déclaration à néant.

Le tutoriel suivant vous aidera à remplir la DADS et la DAS2 pour les rétributions/honoraires versés en 2022.

Si vous n'êtes pas concernés par la DAS2, vous n'avez pas à faire l'Étape 4, mais il faudra nécessairement faire l'étape 5 pour réaliser le contrôle de votre DADS.

#### Cas des structures disposant de plusieurs SIRET :

Si vous disposez de plusieurs numéros de SIRET, il faudra réaliser une déclaration pour chaque SIRET. Nous vous invitons à contacter le pôle Conseil via Kiwi  $\rightarrow$  contacter la CNJE.

#### Cas des stagiaires et gratification de stage:

Comme pour les BRC, il ne faut déclarer les données sociales des stagiaires que si la gratification du stage dépasse la rétribution exonérée de charges sociales (Plus d'information ici : https://legal.junior-entreprises.com/stagiaire-en-junior/).



Confédération Nationale des Junior-Entreprises



#### II. Réalisation de la DADS :

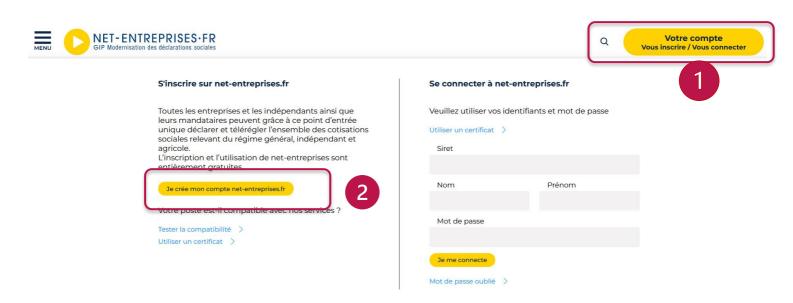
#### 1. Étape 1: Inscription

La première étape concerne les structures n'ayant jamais déclaré la DADS en ligne auparavant via net-entreprises. Si vous avez déjà déclaré la DADS en ligne l'année dernière sur net-entreprises, munissez-vous de vos identifiants (contactez au plus vite le Trésorier vous ayant précédé si vous ne les trouvez pas) et passez directement à l'étape 2.

Rendez-vous sur le site Internet : <a href="https://www.net-entreprises.fr/">https://www.net-entreprises.fr/</a>

Si, malgré tout, vous ne trouvez plus vos identifiants, contactez la CNJE pour savoir comment débloquer la situation avec net-entreprises.fr

1. Cliquez sur « Votre compte » puis « Créer votre compte déclarant » :



2. Remplissez les coordonnées de la personne qui se chargera de la déclaration (vous), renseignez votre numéro SIRET et validez :

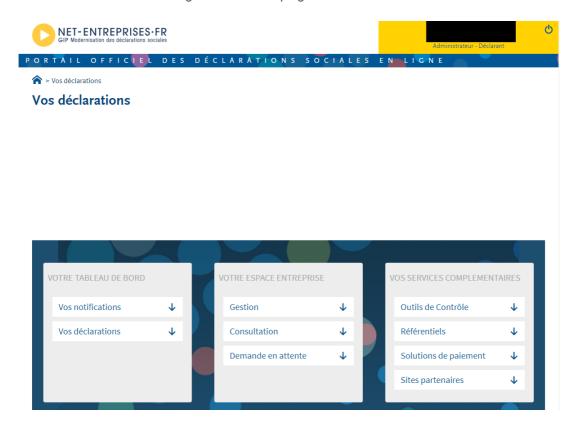


Confédération Nationale des Junior-Entreprises





3. Un message va apparaître vous indiquant que vous allez recevoir par courrier un code validation afin de finaliser votre inscription. Une fois ce code renseigné, vous allez être redirigé vers cette page :







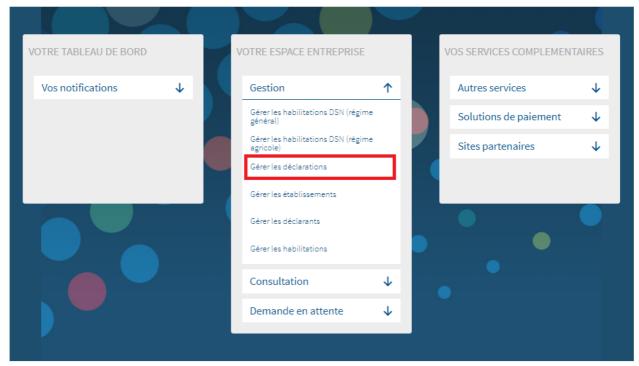


## 2. Étape 2 : Initialisation de la DADS et remplissage du formulaire établissement

1) Il faudra maintenant activer l'application DADS-Net. Pour cela, il faudra aller dans « Gestion » puis « Gérer les déclarations » :

#### Vos déclarations









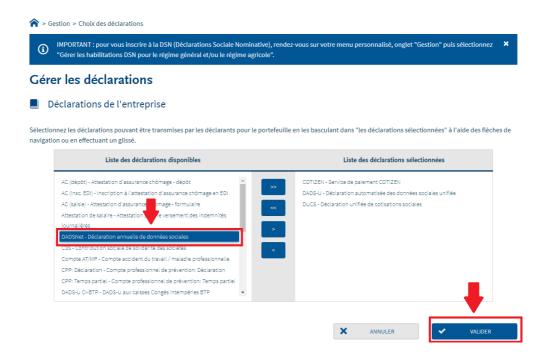




2) Ensuite, en bas de la page, cliquer en bas à droite sur « Choix des déclarations »

# Gestion des déclarations Nom de l'entreprise: Junior L'entreprise Entreprise ↓ Junior Les établissements Etablissements ↓ Adresse ↓

3) Depuis la liste à gauche sélectionner « DADSNet- Déclaration annuelle de données sociales » et faites glisser l'application à droite ensuite appuyez sur « Valider » :



Januier 2023

Confédération Nationale des Junior-Entreprises



4) Après la validation vous allez revenir sur la page d'accueil où il faudra cocher le service « DADSNet » comme indiqué ci-dessous :

#### Vos déclarations





#### Remarque - Inscription de votre entreprise :

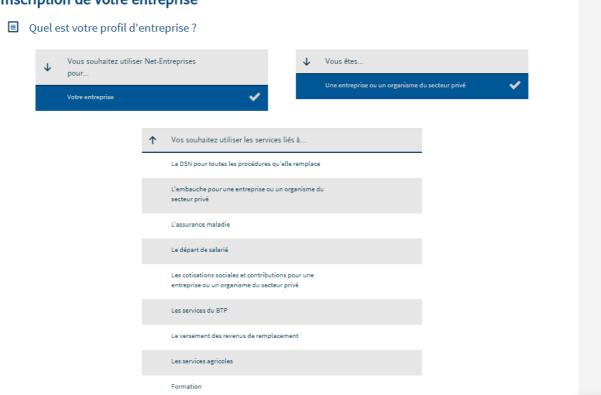
Il est possible que vous ayez cette question lors de votre inscription à la DADSNet sur net-entreprises.fr :

« Quel est le profil de votre entreprise ? »

→ Il faut sélectionner : « Les cotisations sociales et contributions pour une entreprise ou un organisme du secteur privé ».

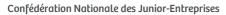


#### Inscription de votre entreprise



5) Vous arrivez sur la page suivante, où il faudra cliquer sur le bouton « Commencer » :









Où suis-je ? Accueil

#### Bienvenue dans DADSNET

Vous allez saisir, par internet, votre Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS) pour la Sécurité Sociale.

La DADS est indispensable notamment pour l'ouverture des droits à l'assurance maladie, la mise à jour du compte retraite, le préremplissage de la déclaration de revenus de vos salariés.

Toutes vos données sont donc utiles et transmises à de nombreux partenaires.

#### Institutions de retraite complémentaire

Cette déclaration ne sera pas transmise à votre institution de retraite complémentaire ARRCO ou AGIRC (IRCANTEC pour les collectivités locales), ni à la CNRACL, ni à la RAFP pour le personnel titulaire des collectivités publiques. En conséquence, vous devez impérativement remplir vos obligations vis-à-vis de ces caisses de retraite, suivant les modalités qu'elles vous ont indiquées.

Par contre, si vous employez des salariés qui relèvent du Service des Retraites de l'Etat (SRE) ou de la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC), vous pouvez faire vos déclarations à destination de ces caisses par DADSNET.

#### Et toujours

- Des écrans contextuels qui allègent votre saisie,
- Une page «profil déclaratif» pour chaque salarié pour sélectionner uniquement les rubriques nécessaires,
- Des listes déroulantes pour vous guider dans votre saisie,
- Une aide en ligne symbolisée par 1 disponible à tout moment dans le bandeau en haut de chaque page et à côté des zones de saisie.

#### Compte professionnel de prévention

Le compte professionnel de prévention est un dispositif créé par la LOI n° 2014-40 du 20 janvier 2014 afin de réduire l'inégalité face aux risques professionnels.

La période d'exposition aux risques professionnels repose sur :

- La définition de seuils annuels associés à chacun des facteurs de risques définis dans le code du travail
- La déclaration par l'employeur des salariés pour qui le seuil est dépassé pour un ou plusieurs facteurs.

S'informer sur le compte professionnel de prévention : un numéro de téléphone unique, le 3682 et un site dédié www.compteprofessionnelprevention.fr

#### Salariés relevant du régime agricole de la Sécurité Sociale (MSA)

Si vous n'employez que des salariés relevant du régime agricole, vous devez saisir la déclaration fiscale sur le site des impôts <a href="https://www.impots.gouv.fr/portal/static/pro/pro.html">www.impots.gouv.fr/portal/static/pro/pro.html</a>

La déclaration sociale est à déclarer par DTS sur le site de la MSA www.msa.fr/lfr

#### Honoraires seuls

Si vous souhaitez déclarer uniquement des honoraires, vous devez utiliser le site de la Direction Générale des finances publiques <a href="https://teletd.impots.gouv.fr/teletd/connexionEFI.do">https://teletd.impots.gouv.fr/teletd/connexionEFI.do</a>

Ce portail permet aux entreprises et professionnels d'accéder à la plupart de leurs démarches fiscales en ligne (mode EFI) dont la déclaration d'honoraires ou de commissions.

#### Besoin de nous contacter?

Cliquez <u>ici</u> pour accéder à l'adresse mèl de votre correspondant privilégié.





Januier 2023





- 6) Vous arrivez sur la page ci-dessous.
  - a. Si c'est la première DADS de votre Junior, cliquez sur le bouton « Ajouter une déclaration » :



b. Si ce n'est pas la première DADS de votre Junior, cliquez sur « Débuter » :



7) Vous arrivez sur la page ci-dessus, cliquez sur « Saisir ma DADS » :

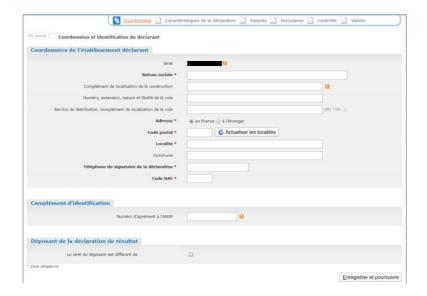




Confédération Nationale des Junior-Entreprises



#### 8) Il faudra remplir le formulaire suivant :



Remplissez les champs suivants :

- a. Coordonnées de l'établissement
  - Renseignez les coordonnées de votre Junior (SIRET, Adresse...)
  - Attention au Code NAF/APE (4 chiffres et une lettre)

Remarque : Indiquez bien votre code APE, celui avec lequel vous êtres enregistré au répertoire INSEE.

- b. Complément d'identification
  - N° d'agrément ANSP : Ne pas remplir
- c. Déposant de la déclaration de résultat "Le SIRET du déposant est différent de"
  - Ne pas cocher

Cliquez sur « Enregistrer et poursuivre »







#### 9) Vous arrivez sur la page suivante :

Déclaration			
	Votre déclaration comporte *	odes salariés et des honoraires	
		odes salariés uniquement	
		odes honoraires uniquement	
		ni salariés, ni honoraires (déclaration néant)	
* Zone obligatoire			
			Enregistrer et poursuivre

Votre déclaration comporte : « des salariés et des honoraires »

Si toutefois vous n'avez pas d'honoraires à déclarer dans la DAS2, il vous faudra cocher « des salariés uniquement » pour pouvoir valider votre déclaration. Si vous n'avez reversé aucune rétribution sur 2022, cochez « ni salariés, ni honoraires » pour déclarer à néant.

De nouveaux champs apparaissent comme le montre la capture ci-dessous :

Où suis-je ? Caractéristiques de la déclaration	
Déclaration	
Votre déclaration comporte *	salariés et des honoraires
) des	salariés uniquement
( ) des	honoraires uniquement
Oni s	alariés, ni honoraires (déclaration néant)
Motif de saisie de votre DADS *	<b>T</b>
Effectif au 31/12 *	D.
Données relatives aux salariés	
Aucun t	aux AT (cocher cette case si aucun taux ne vous a été notifié)
Etablissement assujetti à la taxe sur les sa	
Etablissement assujetti à la taxe d'apprenti	0 0
Etablissement assujetti à la contribution supplémentaire à l'apprenti	_
Etablissement assujetti à la formation professionnelle co	
Etablissement assujetti à la participation des employeurs à l'effort de construction (	PEEC) * Oui Onon
Données relatives aux honoraires	
Date de clôture de l'exercice comptable	II JJ/MM/AAAA ₽
* Zone obligatoire	
	Enregistrer et poursuivre

Motif de saisie de votre DADS : « NO - Employeur non soumis à l'obligation DSN ».

Januier 2023

Confédération Nationale des Junior-Entreprises

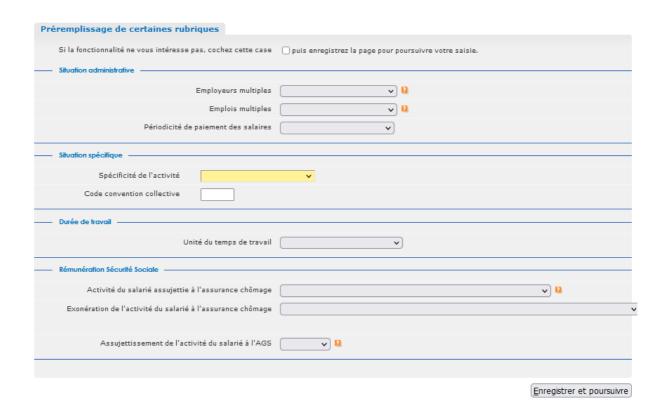


Effectif au 31/12 : Mettre le nombre d'étudiants ayant un Récapitulatif de Mission/Avenant à un Récapitulatif de Mission en cours au 31/12/2022.

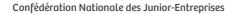
- Aucun taux AT à déclarer : Ne pas cocher
- Etablissement assujetti à la taxe sur les salaires : « NON »
- Etablissement assujetti à la taxe et contribution à l'apprentissage : « NON »
- Etablissement assujetti à la contribution supplémentaire à l'apprentissage : «
   NON »
- Etablissement assujetti à la formation professionnelle continue : « NON »
- Etablissement assujetti à la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) : « NON »
- Date de clôture : A renseigner uniquement en cas de clôture différente du 31/12

Puis cliquez sur « Enregistrer et poursuivre »

10) Vous arrivez ensuite sur la page ci-dessous :









#### Remplissez les champs suivants :

#### Situation administrative

- Employeurs multiples: « 01 employeur unique »
- Emplois multiples: « 01 emploi unique »
- Périodicité de paiement des salaires : « 90 salarié non concerné »

#### Situation spécifique

- Spécificité de l'activité : « 08 occasionnel »
- Code convention collective: « 9999 »

#### Durée du travail

• Unité de temps de travail : « 90 – salarié non concerné »

#### Rémunération Sécurité Sociale

- Activité du salarié assujettie à l'assurance chômage : « 01 activité du salarié assujettie obligatoire à l'assurance chômage »
- Exonération de l'activité du salarié à l'assurance chômage : « 90 salarié non concerné »
- Assujettissement du salarié à l'AGS : « 01 oui »

Cliquez sur « Enregistrer et poursuivre »

Passez à l'étape 3

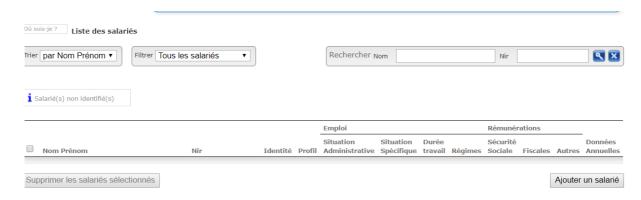






#### 3. Étape 3 : Remplissage du formulaire salarié

1. Une fois l'étape 2 terminée, vous arrivez sur cette page :



#### Cliquez sur « Ajouter un salarié »

Attention : sont à déclarer TOUS les étudiants ayant perçus une rétribution sur l'année civile 2022. Il devra y avoir autant de déclarations que d'étudiants différents ayant reçu une rétribution. Pour cela il faut considérer la date d'émission du BV. Il faudra déclarer les stagiaires uniquement si la gratification du stage dépasse la rétribution exonérée de charges sociales.

2. Vous arrivez sur la page suivante :





Confédération Nationale des Junior-Entreprises



#### Remplissez uniquement les champs suivants :

#### Identité du salarié

- Civilité
- Nom de naissance ou nom de famille
- Prénom
- Numéro de sécurité sociale. Pour les étudiants n'ayant pas de n° de sécurité sociale français, créez-en un sur le modèle français : sexe (1 pour les hommes, 2 pour les femmes), année de naissance, mois de naissance, suivi d'une succession de 9 jusqu'à avoir 13 chiffres (soit S AA MM 99 999 999).
- Date de naissance (une partie se pré-remplit normalement après avoir indiqué le numéro de sécurité sociale)
- Département de naissance (est pré-rempli normalement après avoir indiqué le numéro de sécurité sociale)
- Commune ou localité de naissance
- Pays de naissance
- Pays de nationalité

#### Adresse du salarié

- Adresse
- Code postal

#### Cliquez sur « Actualiser les localités »

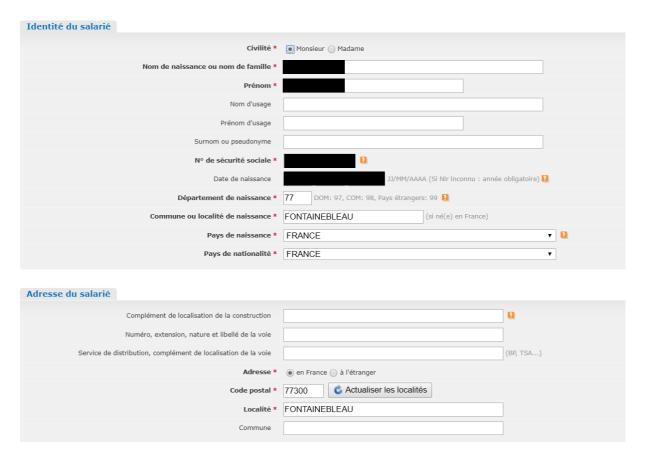
• Localité (sélectionner la localité correspondante)

Cliquez sur « Enregistrer et poursuivre »

Januier 2023

Confédération Nationale des Junior-Entreprises





Ne pas actualiser, rafraîchir, ou revenir à la page précédente sinon vous perdrez les données du salarié en cours.

3. Vous arrivez sur la page ci-dessous :



- Januier 2023
- Confédération Nationale des Junior-Entreprises
- Tous droits réservés



Le salarié est concerné par les primes et indemnités
☐ Primes versées aux salariés sous contrat de droit privé
☐ Indemnités versées en fin de contrat de travail
Le salarié est concerné par les sommes et avantages exonérés de cotisations
Nous vous conseillons de consulter l'aide en ligne si vous souhaitez des informations détaillées sur ces rubriques
Epargne salariale (Participation, intéressement, plans d'épargne, dividende)
Attribution d'actions gratuites et/ou de stocks options 🔝
Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)
Participation patronale au financement d'avantages particuliers (Titres-restaurants, frais de transports publics/personnel, prestations de retraite supplémentaire/prévoyance
complémentaire) 🚨
🔲 Autres sommes exonérées (Rémunération des arbitres, volontariat associatif, gratification de stage, rémunération des vendeurs colporteurs de presse) 🗓

#### Remplissez les champs suivants :

#### Caractéristiques du salarié

- Profil : « Le salarié dépend du régime Général pour tous les risques (y compris régime local Alsace Moselle) »
- Le salarié est présent toute l'année : Ne pas cocher
- Le salarié est concerné par le décalage de paie : Ne pas cocher
- Le salarié est exposé aux risques professionnels salarié du régime général (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) : Ne pas cocher

Le salarié est concerné par les bases exceptionnelles et réductions de cotisations

 Ensuite, le seul élément à cocher dans cette rubrique : « Exonérations ou réductions de cotisations URSSAF »

Le salarié est concerné par les primes et indemnités

Ne rien cocher

Le salarié est concerné par les sommes et avantages exonérés de cotisations

 Si vous avez eu des stagiaires sur l'année civile 2022, cochez : « Autres sommes exonérées (Rémunération des arbitres, volontariat associatif, gratification de stage, rémunération des vendeurs colporteurs de presse »

Cliquez ensuite sur « Enregistrer et poursuivre »

4. Vous arrivez sur la page ci-dessous :



Confédération Nationale des Junior-Entreprises



Situation administrative	
Période du * III (JJ/MM/AAAA) au	ii (JJ/MM/AAAA)
Pour créer une autre période saisissez les données relatives à la période en cours de sa nouvelle période".	isie et cliquez en bas des pages ("données fiscales" ou "autres") sur le bouton "Enregistrer et créer une
Code motif début période *	•
Code motif fin période *	•
Le siret du lieu géographique de travail est différent de 34907992100020	
Employeurs multiples *	01 - employeur unique 🔻 🚨
Emplois multiples *	01 - emploi unique 🔻 🚹
Périodicité de paiement des salaires *	90 - salarié non concerné ▼
Nature de l'emploi *	D D
Matricule dans l'établissement	
Travail frontalier ou à l'étranger	v
Lien de parenté du salarié avec l'employeur	v D
Salarié d'une entreprise étrangère	•
* Zone obligatoire	
	Enregistrer et poursuivre

Sur cette page, il est nécessaire de rentrer les données autant de fois qu'il y a de BV pour l'étudiant concerné par l'étape précédente. Munissez-vous donc de l'ensemble des BV de cet étudiant ou utilisez votre tableau de suivi (par exemple, le Tableau Récapitulatif URSSAF ou un autre tableau que vous utilisez en interne dans votre Junior).

Pour les stagiaires, il faut déclarer chaque convention de stage. Généralement, les stagiaires possèdent une seule convention sur l'année civile 2022 et sont donc à déclarer une seule fois. La période à prendre en compte est uniquement l'année 2022 même si le stage commence ou se termine ultérieurement.

Remplissez les champs suivants :

Situation administrative

#### Période du :

- Date de fin = « date de l'émission du BV » / « date de fin du stage sur la convention » (si date de fin de stage ultérieure à 2022, mettre 31 décembre 2022)
- Date de début = « date de fin moins le nombre de JEH reversés figurant sur le BV (1 JEH = 1 jour) » / « date de fin du stage sur la convention » (si date de début antérieure à 2022, mettre 1er janvier 2022)

Januier 2023

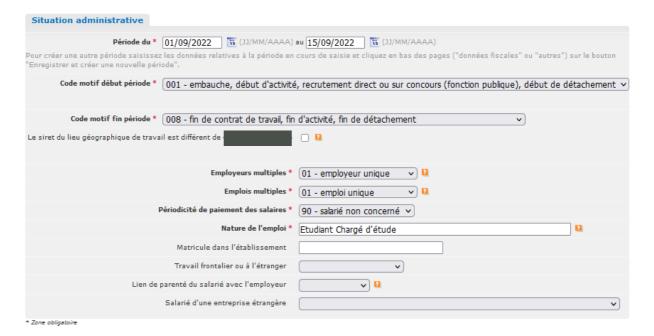
Confédération Nationale des Junior-Entreprises



Motif début : sélectionner « 001 - embauche »

- Motif fin : sélectionner « 008 fin contrat de travail »
- Le SIRET du lieu géographique de travail est différent de XXXX : Ne pas cocher
- Code employeurs multiples : sélectionner « Unique » (Déjà pré-rempli normalement)
- Code emplois multiples : sélectionner « Unique » (Déjà pré-rempli normalement)
- Périodicité de paiement des salaires : sélectionner « 90 salarié non concerné » (Déjà pré-rempli normalement)
- Nature de l'emploi et qualification : mettre « Étudiant chargé d'étude » /
   « Étudiant en stage »

#### Cliquez sur « Enregistrer et poursuivre »

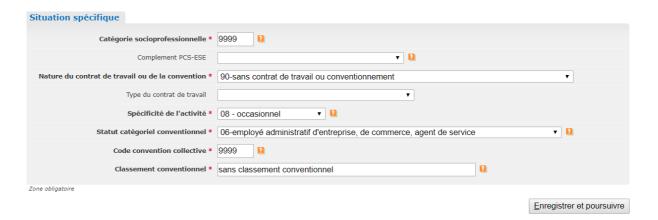


5. Vous arrivez sur la page ci-dessous :









#### Remplissez les champs suivants :

#### Situation spécifique

- Catégorie socioprofessionnelle : mettre « 9999 »
- Nature du contrat de travail ou de la convention : « 90 sans contrat de travail ou conventionnement »
- Spécificité de l'activité : sélectionner « 08 occasionnel » (Déjà pré-rempli normalement)
- Statut catégoriel conventionnel : « 06 employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service »
- Code convention collective : mettre « 9999 » (Déjà pré-rempli normalement)
- Classement conventionnel: mettre « sans classement conventionnel »

#### Cliquez sur « Enregistrer et poursuivre »

6. Vous arrivez sur la page ci-dessous :



Enregistrer et poursuivre



Confédération Nationale des Junior-Entreprises



#### Remplissez les champs suivants :

#### Durée et quantité de travail

- Unité de temps de travail : sélectionner « 90 salarié non concerné » (Déjà prérempli normalement)
- Temps de travail payé : (mettre le nombre de JEH figurant sur le BV) x 7 / nombre d'heures sur la convention de stage réalisées en 2022 soit le nombre d'heures présent sur la convention multiplié par le nombre de mois de stage en 2022
- Nombre d'heures payées : Ne rien mettre
- Nombre d'heures payées : Ne rien mettre
- Nombre d'heures de chômage partiel : Ne rien mettre
- Modalité d'exercice du travail : « 90 salarié non concerné »
- Durée de travail contractuelle pour ce salarié : mettre le nombre de JEH figurant sur le BV / nombre d'heures sur la convention de stage réalisées en 2022

#### Cliquez sur « Enregistrer et poursuivre »

7. Vous arrivez sur la page ci-dessous :



Remplissez les champs suivants :

Accident du travail





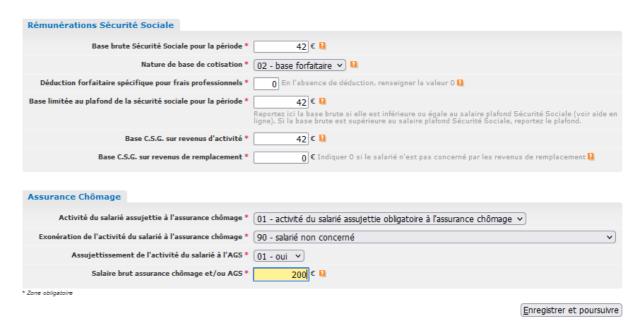
- Indiquez le taux AT auquel est rattaché le salarié : sélectionnez le taux d'AT correspondant à votre structure (et donc à celui indiqué sur votre BV de 2022).
   Ce dernier est parfois présélectionné sur le site.
- Nombre d'heures travaillées pour la période : Ne rien mettre

#### Risque maladie

• Ne rien remplir

Cliquez sur « Enregistrer et poursuivre »

8. Vous arrivez sur la page ci-dessous :



Remplissez les champs suivants :

#### Rémunérations Sécurité Sociale

- Base brute Sécurité Sociale pour la période : nombre de JEH figurant sur le BV x 42,28 [arrondir à l'unité la plus proche] / cumul du montant brut non exonéré de cotisations des gratifications des stagiaires de 2022
- Nature de base de cotisation : sélectionner « 02 base forfaitaire »
- Taux d'abattement pour frais professionnels : mettre « 0 »
- Base limitée au plafond de la sécurité sociale pour la période : nombre de JEH figurant sur le BV x 42,28 [arrondir à l'unité la plus proche] / cumul du montant brut non exonéré de cotisations des gratifications des stagiaires de 2022



Confédération Nationale des Junior-Entreprises

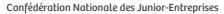


- Base C.S.G. sur revenus d'activité : nombre de JEH figurant sur le BV x 42,28
   larrondir à l'unité la plus prochel / cumul du montant brut non exonéré de cotisations des gratifications des stagiaires de 2022
- Base C.S.G. sur revenus de remplacement : mettre « 0 »

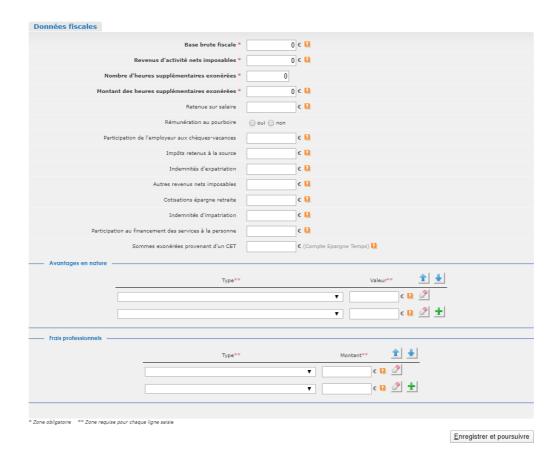
#### Assurance Chômage

- Activité du salarié assujettie à l'assurance chômage : « 01 activité du salarié assujettie obligatoire à l'assurance chômage » [déjà pré-rempli normalement] / « 90 salarié non concerné » pour les stagiaires
- Exonération de l'activité du salarié à l'assurance chômage : « 90 salarié non concerné » [déjà pré-rempli normalement]
- Assujettissement du salarié à l'AGS : « 01 oui » [déjà pré-rempli normalement]
   / « 90 salarié non concerné » pour les stagiaires
- Salaire brut assurance chômage et/ou AGS: mettre la rétribution brute totale figurant sur le BV (base d'indexation des cotisations chômage et AGS) / 0 pour les stagiaires
- Cliquez sur « Enregistrer et poursuivre »
- 9. Vous arrivez sur la page ci-dessous :









Remplissez les champs suivants :

#### Données fiscales

- Base brute fiscale : mettre « 0 »
- Revenus d'activité nets imposables : mettre « 0 »
- Nombre d'heures supplémentaires exonérées : mettre « 0 »
- Montant des heures supplémentaires exonérées : mettre « 0 »

Ne rien remplir d'autre sur cette page

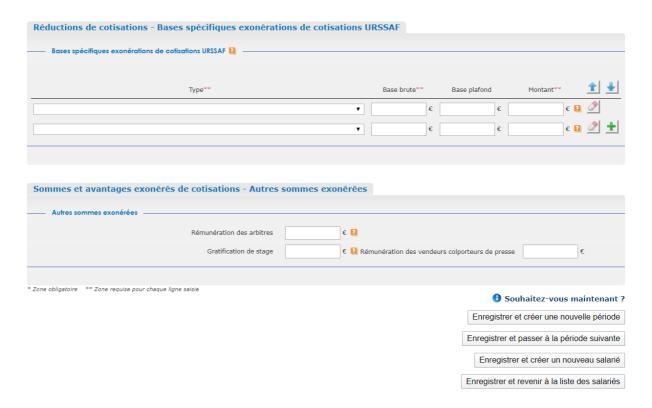
Cliquez sur « Enregistrer et poursuivre »

10. Vous arrivez sur la page ci-dessous :

Januier 2023

Confédération Nationale des Junior-Entreprises





Ne rien remplir sur cette page

S'il y a d'autres BV en 2022 (ou conventions de stage donnant lieu à des cotisations sociales) à saisir pour l'étudiant, cliquez sur « Enregistrer et passer à la période suivante » et reprenez ce tutoriel à partir du paragraphe 4 de la partie 3.

S'il y a d'autres étudiants ayant reçus un BV en 2022 (ou conventions de stage donnant lieu à des cotisations sociales) qui n'ont pas été renseignés dans DADSNET, cliquez sur « Enregistrer et passer à la création d'un nouveau salarié » et reprenez ce tutoriel à partir du paragraphe 2 de la partie 3.

Sinon, cliquez sur « Enregistrer et retourner à la liste des salariés »

#### 3. Étape 4 : Remplissage du formulaire honoraires (DAS2)

A la suite de la DADS vous pouvez déclarer votre DAS2. Lors de cette étape, il s'agit d'enregistrer tous les honoraires versés supérieurs à 1 200 euros :



Confédération Nationale des Junior-Entreprises



- Les honoraires des étudiants ayant reçu sur l'année civile 2022 un montant net total supérieur à 1 200 euros.
- Les honoraires TTC supérieurs à 1 200 euros (exemple : expert-comptable, auditeur AFNOR, avocat, etc.)
- 1. Une fois l'étape 3 terminée, vous arrivez sur la page suivante :



#### Cliquez sur « Honoraires »

Vous arrivez sur la page ci-dessous :



#### Cliquez sur « Ajouter un honoraire »

2. Vous arrivez sur la page ci-dessous :



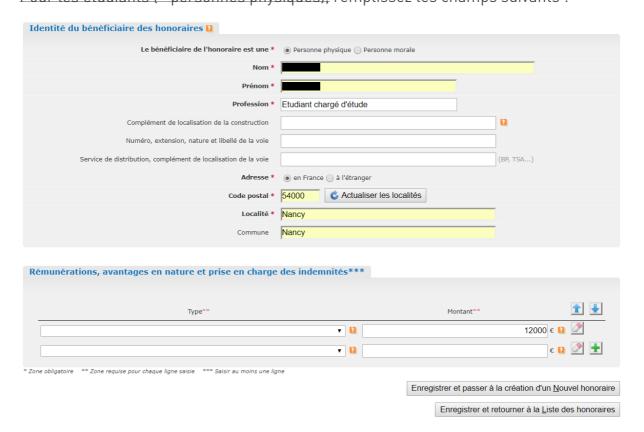
Confédération Nationale des Junior-Entreprises





Si l'honoraire à déclarer concerne un étudiant, cliquez sur « Personne physique », si c'est une entreprise ou une association, cliquez sur « Personne morale ».

Pour les étudiants (= personnes physiques), remplissez les champs suivants :



#### Identité du bénéficiaire des honoraires

- Nom : mettre le nom de l'étudiant
- Prénom : mettre le prénom de l'étudiant
- Profession : mettre « Étudiant chargé d'étude »
- Adresse : mettre « en France » ou « à l'étranger »
- Code postal : mettre le code postal de l'étudiant
- Januier 2023
- Confédération Nationale des Junior-Entreprises
- Tous droits réservés



#### Cliquer sur « Actualiser les localités »

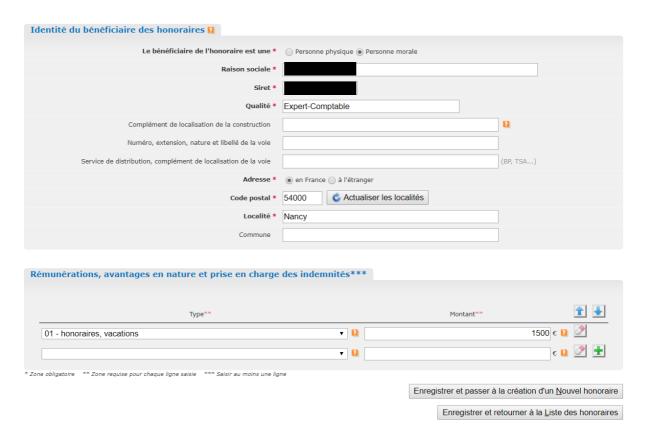
• Sélectionner la localité de l'étudiant dans la liste déroulante

Rémunérations, avantages en nature et prise en charge des indemnités

Comme vous pouvez le constater, vous avez la possibilité de remplir plusieurs honoraires en utilisant le bouton <u>"plus"</u>. Il ne faut pas appuyer sur ce bouton. Vous ne déclarez qu'un honoraire pour l'étudiant correspondant à la somme des montants nets de ses BV pour l'année civile 2022.

- Type: « 01- honoraires, vacations »
- Montant en € : « montant net versé sur l'année civile 2022 (somme des montants nets à payer des BV de l'année 2022) arrondi à l'unité »

<u>Pour les entreprises et associations (= personnes morales)</u>, remplissez les champs suivants :





Confédération Nationale des Junior-Entreprises



#### Identité du bénéficiaire des honoraires

- Raison sociale : mettre le nom du cabinet
- Siret : mettre le Siret du cabinet
- Qualité: mettre par exemple Expert-comptable ou Avocat ou Auditeur AFNOR etc.
- Adresse : mettre « en France » ou « à l'étranger »
- Code postal : mettre le code postal du cabinet

#### Cliquer sur « Actualiser les localités »

• Sélectionner la localité du cabinet dans la liste déroulante

Rémunérations, avantages en nature et prise en charge des indemnités

Comme vous pouvez le constater, vous avez la possibilité de remplir plusieurs honoraires en utilisant le bouton <u>"plus"</u>. Il ne faut pas appuyer sur ce bouton. Il ne faut déclarer qu'un honoraire pour le cabinet, correspondant à la somme totale TTC versée sur l'année 2022 à la personne morale.

- Type: « 01 honoraires, vacations »
- Montant en €: « montant total des honoraires TTC versés sur l'année civile 2022 arrondi à l'unité »

S'il y a d'autres honoraires à saisir, cliquez sur « Enregistrer et passer à la création d'un nouvel honoraire » et reprenez ce tutoriel à partir du paragraphe 2) de la partie 4.

Sinon, cliquez sur « Enregistrer et retourner à la liste des honoraires »

Passez à l'étape 5







#### 4. Étape 5 : Contrôle et validation de la déclaration DADS et DAS2

Une fois l'étape 4 validée, vous vous trouvez sur la page suivante :

	Coordonnées	Caractéristiques de la déclaration Sa	alariés Monoraires	Contrôler	Valider
Où suis-je ? Liste des honoraires					
Filtrer Tous les honoraires ▼		Rechercher Nom ou Raison Sociale		Siret	■ X
Honoraires 1 à 1 sur 1					
Nom Prénom / Raison sociale	e		Siret bénéf	iciaire	Honoraires
					Modifier
Supprimer les honoraires sélectionné	és				Ajouter un honoraire
			_	Rechercher des	s honoraires pré-établis
				Passer au co	ntrôle de la déclaration

#### Cliquez sur « Passer au contrôle de la déclaration »

Vous arrivez sur la page suivante :



#### Cliquez sur « Contrôler le contenu de la déclaration avant de le valider »

Cliquez UNIQUEMENT si vous avez bien vérifié le contenu de votre déclaration. Pour la vérifier, vous pouvez vous aider du bouton « Montants Sécurité Sociale » (ne pas cliquer sur « Montants Fiscaux » et « Autres Montants » car ils ne concernent pas les Juniors) pour imprimer un récapitulatif non officiel et contrôler votre déclaration.



Confédération Nationale des Junior-Entreprises



### Pensez à conserver le tableau généré par « Montants Sécurité Sociale », car il s'agit d'un résumé de la DADS, qui facilite son contrôle.

Voici un exemple de ce à quoi ressemble un tableau des montants de sécurité sociale :

Salarié	Base brute sécurité sociale	Base limite plafond	Base CSG sur revenus d'activité	Base CSG sur revenus de remplacement	Salaire brut assurance chômage et/ou AGS
	127	127	127	0	500
	170	170	170	0	900
	85	85	85	0	650
	42	42	42	0	150
	85	85	85	0	300
	127	127	127	0	750
	127	127	127	0	400
	169	169	169	0	792
	169	169	169	0	900
	85	85	85	0	600
	42	42	42	0	150
	127	127	127	0	600
	127	127	127	0	500
	42	42	42	0	150
	42	42	42	0	150
	169	169	169	0	900
Total	1735	1735	1735	0	8392

#### Contrôler la DADS (tableau ci-dessus) et la DAS2 :

Afin de contrôler votre DADS, vous pouvez d'une part vérifier qu'aucun étudiant n'est manquant et pour chacun, que les montants déclarés (assiette de cotisation et rétribution brute) sont justes. Ceci à l'aide de votre tableau de suivi.

Attention lorsqu'un étudiant a plusieurs BV (dont les périodes de rétributions ne se chevauchent pas), vous avez donc déclaré chaque BV séparément. Il faut donc faire attention aux arrondis lors du contrôle, notamment aux assiettes de cotisations.

#### Exemple des arrondis :

Un étudiant a touché deux BV sur l'année 2022, chacun de 200€ bruts sur la base d'un JEH (soit une assiette de 42,28€ par BV).



Confédération Nationale des Junior-Entreprises



Dans la DADS, l'arrondi des assiettes de chaque BV pris séparément est de  $84 \in \{arrondi\ deux\ fois\ 42,28 \in \}$  tandis que si l'on somme les deux BV, l'arrondi des assiettes est de  $85 \in \{2\ x\ 42,28 \in : 84.56\ arrondis\ à\ 85\}$ . Dans le premier cas, celui de la DADS, on somme des arrondis tandis que dans le second, ce qui peut être le cas sur votre tableau de suivi, on arrondit une somme.

D'autre part, une seconde méthode de vérification consiste à contrôler le total de chaque colonne. Ceci en croisant le tableau généré par « Montants Sécurité Sociale », avec le Tableau Récapitulatif (cadre A du TR) et/ou votre tableau de suivi des BV.

Comme expliqué ci-dessus, les totaux de la DADS sont une somme d'arrondis tandis que les montants du TR ou de votre tableau de suivi correspondent à l'arrondi de la somme. Ainsi, il se peut qu'il y ait quelques euros d'écart notamment sur les assiettes de cotisations dans les comparaisons présentées ci-dessous du fait que les méthodes d'arrondis diffèrent :

Donnée à	Source 1 :	Source 2 :
rechercher	les tableaux de suivi	le tableau récapitulatif
Total des colonnes « Base	Somme de la colonne	Cadre A : montant saisi
brute sécurité sociale », «	« assiette de cotisation »	dans les lignes autre
Base limite plafond » et «	du tableau de suivi des BV	qu'assurance chômage et
Base CSG sur revenus	2022 à quelques euros	AGS à quelques euros
d'activité »	près	près
Total de la colonne « Salaire brut assurance chômage et/ou AGS »	Somme de la colonne « rétributions brutes » du tableau de suivi des BV 2022	Cadre A : montant saisi dans la ligne assurance chômage et AGS

#### Nous vous conseillons de combiner les deux méthodes.

Concernant la DAS2 vérifiez dans votre tableau de suivi que vous avez bien déclaré tous les étudiants ayant touchés plus de 1200€ net sur l'année civile. En comptabilité, les rétributions nettes peuvent être retrouvées via le compte 468\*\*\* BV intervenant (et non 4681 qui correspond aux notes de frais), sous réserve qu'il soit bien individualisé. Pour les autres honoraires supérieurs à 1200€ TTC, vérifiez que vous n'avez pas oublié votre expert-comptable, votre organisme certificateur, un avocat ou toute autre profession libérale.

Une fois le contrôle effectué, si tout se passe bien, vous arrivez sur la page suivante :



Confédération Nationale des Junior-Entreprises





Cliquez ensuite sur « Valider votre déclaration »

ATTENTION!: Toute validation est définitive (formulaires salariés et honoraires).

Vous arrivez sur la page ci-dessous, cliquez encore sur « Valider votre déclaration

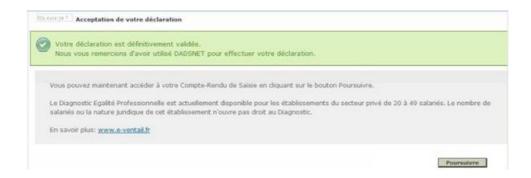
**>>** :



Vous arrivez sur une page d'attente, patientez quelques instants. Puis, vous arrivez sur la page ci-dessous, cliquez sur « Poursuivre » :

- Januier 2023
- Confédération Nationale des Junior-Entreprises
- Tous droits réservés

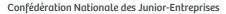




Vous retournez automatiquement sur la liste des déclarations, cherchez votre ligne de déclaration et cliquez sur « Accéder au Compte Rendu de Saisie ». Un document PDF s'affiche sur votre écran,

#### Enregistrez-le et conservez-le!

Il vous sera demandé lors de l'audit-conseil CNJE ou en cas de contrôle URSSAF!







#### III. Gestion des problèmes

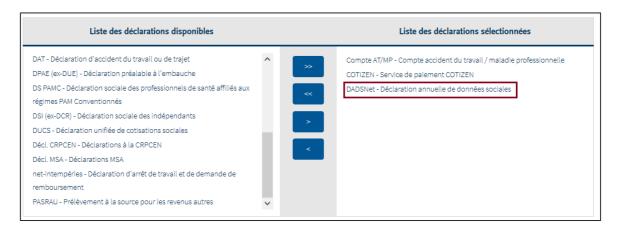
#### 1. Panneau DADSNet non présent

Lors de votre connexion sur net-entreprises.fr, il est possible que l'encart DADSNet, encadré en rouge ci-dessous, ne soit pas présent et ne vous permette ainsi pas de la déclarer.



Avant, assurez-vous bien que vous avez scrupuleusement suivi les points II.2.1 à II.2.4. Si c'est en effet le cas, alors la mention « DADSNet – Déclaration Annuelle de données sociales » devrait être présente dans la partie droite du tableau, comme indiquez ci-dessous.



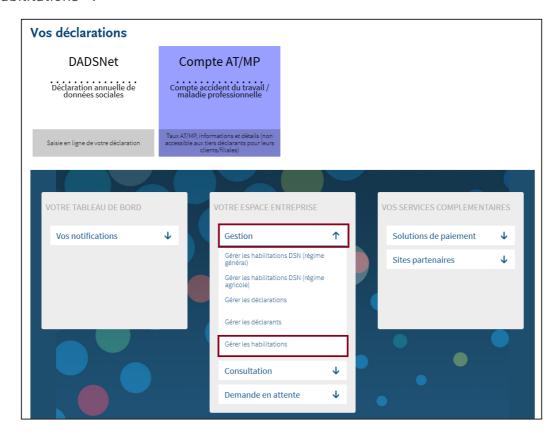


Si vous n'observez pas cela, nous vous invitons à vous référer encore une fois au point <u>II.2.1</u> et aux suivants.

IL se peut également que vous ayez un problème relatif à la gestion des habilitations de votre compte. Cela veut tout simplement dire que le compte que vous utilisez n'est pas autorisé à déclarer et remplir une DADS.

Néanmoins, ce n'est pas rédhibitoire et pour modifier cela, nous vous invitons à suivre les étapes suivantes.

Rendez-vous sur la page d'Accueil et cliquez sur « Gestion » puis « Gérer les habilitations ».



Januier 2023

Confédération Nationale des Junior-Entreprises

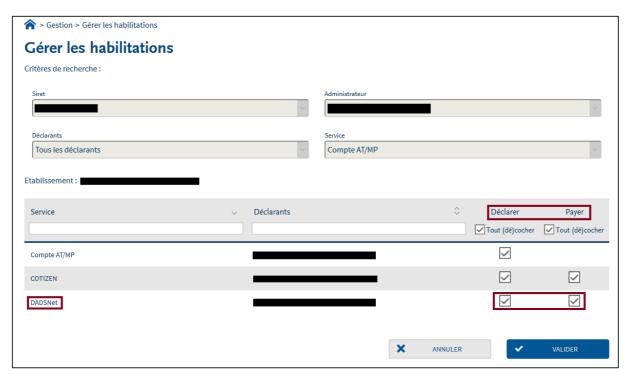


Vous devriez ainsi arriver sur la page ci-dessous.



Assurez-vous bien que « Tous les déclarants » et « Tous les services » sont bien sélectionné dans respectivement « Déclarants » et « Services ».

Cliquez ensuite sur le bouton « Rechercher » afin d'afficher l'ensemble des déclarants associés au SIRET de votre structure. Vous arriverez ainsi sur la page cidessous.



Il faudra ainsi s'assurer que sur la ligne « DADSNet », les éléments « Déclarer » et « Payer » seront bien cochés. Une fois ceux-ci cochés et après avoir cliqué sur « Valider », l'encart « DADSNet » apparaitra sur la page d'Accueil.







#### 2. Chevauchement des périodes de rétributions

Lors du remplissage de votre DADS, vous pouvez rencontrer le problème suivant :

 Pour un même étudiant, vous avez émis deux BV pour lesquels les périodes de rétributions remplies dans la DADS se chevauchent. Or, étant donné que la DADS associe les périodes de rétribution à des durées de contrat de travail, il n'est pas permis de cumuler deux contrats en même temps. Le logiciel empêche donc ce remplissage.

La solution est donc la suivante :

 Au lieu de déclarer deux BV, vous déclarer un seul BV pour lequel vous allez indiquer la somme des rétributions brutes, des JEH et des assiettes de cotisations des deux BV. Pour la date d'émission du BV, choisissez la date la plus récente.

Exemple : Vous avez payé un premier BV de 2 JEH, avec 600 € en base brute et 84,54 € en assiette de cotisation, le 12/02/2022. Un second BV de 19 JEH, 1000 € en base brute et 803,32 € en assiette de cotisation, le 18/02/2022.

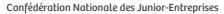
On rappelle que la date de début correspond à la date d'émission du BV à laquelle on soustrait le nombre de JEH.

La date de début du premier BV est donc le 10/02/2022 et la date de début du second BV est le 30/01/2022.

Au lieu de déclarer ces deux BV, vous n'en déclarez qu'un seul qui correspondra à un BV émis le 18/02/2022 avec **21 JEH**. La date de début sera donc au 28/01/2022. Par ailleurs, il faudra déclarer aussi les éléments suivants pour ce BV :

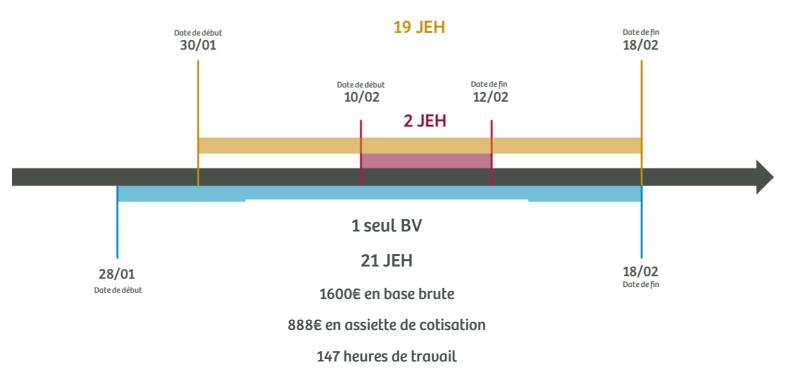
- Base brute : 1000 € + 600 € soit 1600 € ;
- Assiette de cotisation : 84,54 € + 803,32 € soit 887,86 €donc 888 € en arrondissant ;
- Temps de travail payé : nombre de JEH total multiplié par 7 donc 7\*21 c'està-dire 147 heures.







Vous trouverez ci-dessous une frise chronologique résumant la situation.



#### 3. Gestion des numéros de Sécurité Sociale

Si vous faites travailler des intervenants étrangers, il est possible que ceux-ci ne disposent pas encore de numéro de sécurité sociale ou bien que ce dernier soit uniquement temporaire. On appelle alors ce numéro un Numéro d'Immatriculation d'Attente (NIA), par opposition au Numéro d'Inscription au Répertoire (NIR), qui est lui définitif.

Ce numéro se caractérise par le fait de commencer non pas par un 1 ou un 2 mais plutôt par un 7 ou un 8. Or, le NIA est bloqué lors du remplissage de votre DADS.

Ainsi, la seule possibilité pour résoudre ce problème est la suivante :

 Créer un numéro de sécurité sociale à la main en commençant toujours par un 1 ou 2 en fonction du sexe de la personne puis en indiquant les deux derniers chiffres de l'année de naissance, les deux chiffres du mois de naissance et enfin compléter avec des 9 jusqu'à obtenir une suite de 13 chiffres.



Confédération Nationale des Junior-Entreprises





Une fois que vous aurez créé un numéro de sécurité de sociale et cliqué sur « Enregistrer et Poursuivre », vous aurez ce message indicatif. Vous aurez juste à cliquer sur « Poursuivre ».



#### 4. Un problème inconnu est détecté

Si vous rencontrez un problème qui ne vous semble pas figurer dans ce tutoriel, nous vous invitons tout de même à bien relire ce document. En effet, la grande majorité des tickets que nous recevons pourraient être résolus grâce à une lecture et une application consciencieuse des points listés.

Néanmoins, même si après une lecture attentive vous ne trouvez pas de solutions à votre problème, vous pouvez nous contacter via le module « Contacter la CNJE » sur Kiwi.

Bonnes saisies et bon courage!